

LES FAITS DIVERS

AVON

Piégée par des faux policiers

VERS 11 heures, hier, rue du Muguet à Avon, deux faux policiers frappent à la porte d'une femme de 85 ans. Ils se présentent comme étant des enquêteurs et elle les fait entrer chez elle. Grave erreur. Les faux policiers en profitent pour inspecter les lieux et mettre la main sur des bijoux et notamment un collier de perles. Le montant du préjudice n'a pas été estimé. Quant aux escrocs, ils n'ont pas été arrêtés.

VERNOU-

LA-CELLE-SUR-SEINE

Incendie criminel dans un hangar

UN incendie criminel a en partie détruit le hangar d'un artisan du BTP à Vernou-la-Celle-sur-Seine, dans la nuit de mardi à mercredi. L'alerte a été donnée vers 4 heures, un feu s'étant déclaré dans un stock de planches de bois. Les pompiers ont réussi à le circonscrire mais il a notamment détruit une toiture de 200 m², qui abritait également du matériel de maçonnerie. Le sinistre n'a pas causé de blessés, ni d'autres dégâts alentour. Les policiers du commissariat de Moret ont rapidement interpellé l'auteur présumé de l'incendie, qui aurait agi à cause d'un désaccord avec le propriétaire de l'entreprise. Placé en garde à vue, il a reconnu les faits.

Melun

Robin des Lois défend la télé gratuite en prison

IL DEVRAIT être jugé aujourd'hui et ça l'enchant. « Je compte bien faire de ce procès une tribune », s'enthousiasme François Korber, 57 ans dont près de vingt-cinq derrière les barreaux. Car l'audience de cet après-midi devant le tribunal correctionnel de Melun sera l'occasion pour cet inlassable combattant du droit en prison de populariser sa croisade pour l'accès des détenus à la télévision. « Ça fait partie du minimum carcéral », insiste celui qui assimile le système — où achats et locations se mêlent sans aucune harmonie — à du « racket ».

François Korber est poursuivi en compagnie de l'association d'aide aux détenus Ban public pour diffamation. Le militant est cité par la comptable du centre de détention de Melun qui s'estime diffamée par les écrits de François Korber diffusés sur le site de l'association. Un problème de procédure pourrait toutefois mettre à mal le procès.

« C'est du racket et c'est un système complètement fou »

Cette nouvelle péripétie judiciaire ne risque pas d'effrayer celui qui se fait appeler Robin des Lois. Procédurier, François Korber s'est formé au droit entre quatre murs et multiplie les attaques contre l'administration pénitentiaire. Pour sa lutte télévisuelle, tout est parti de son transfert de Riom (Puy-de-Dôme) vers Fresnes (Val-de-Marne) puis Melun. En région parisienne, il est obligé de lais-



MELUN, LE 12 MAI. François Korber, qui se fait appeler Robin des Lois, a commencé sa lutte lors de son transfert de Riom (Puy-de-Dôme) vers Fresnes (Val-de-Marne) puis Melun. (LP/ARNAUD JOURNOIS.)

ser à la fouille l'appareil acheté à Riom et se retrouve contraint de louer un téléviseur à 38 € par mois. « C'est du racket et c'est un système complètement fou », enrage-t-il.

François Korber est néanmoins satisfait. Dans une lettre du mois d'août, le directeur de l'administration pénitentiaire (AP) autorise les

détenus des centres de détention et des maisons centrales à « acheter » une télé et à la conserver à chaque transfert. « C'est une réflexion que nous menions depuis longtemps. Parallèlement à cette possibilité d'achat, nous allons harmoniser les tarifs de location à 18 €/mois », plaide-t-on à l'AP.

« C'est une première victoire, se réjouit François Korber. Je vais maintenant me battre pour obtenir le même système dans les maisons d'arrêt. Mais la meilleure solution serait de mettre en place la gratuité. » Encore un combat pour Robin des Lois.

TIMOTHÉE BOUTRY

Communiqué



Un Noël magique à Evry 2 !

Des décorations lumineuses et féeriques, l'atelier du père Noël, un sapin de 9 mètres de haut, un lustre magistral de 8 800 leds rouges, le marché de Noël, un petit train, des animations et la présence du père Noël dans le Centre, tout est fait pour faire rêver petits et grands !

Et en plus, Evry 2 est ouvert les dimanches 6, 13 et 20 décembre et en nocturne jusqu'à 21h du jeudi 17 au mercredi 23 décembre.

Très bon shopping de fin d'année dans les 235 boutiques d'Evry 2 !

Plus d'informations sur evry2.com

Montigny-sur-Loing

Affaire du mur : délibéré le 8 décembre



MONTIGNY-SUR-LOING, LE 16 NOVEMBRE. Hier à l'audience, l'avocat des propriétaires du terrain a expliqué que le mur a été mis en place pour clore la parcelle et la valoriser. (DR.)

L'AFFAIRE de l'ex-adjoint au maire de Montigny-sur-Loing, Michel Viollet, encerclé par un mur (notre édition du 19 novembre) a été jugée mardi matin au tribunal d'instance de Fontainebleau. Mais la décision finale ne sera annoncée que le 8 décembre.

Rappelons qu'il s'agit là d'une bataille touchant l'urbanisation du village, qui dure depuis dix ans, entre le propriétaire d'une parcelle de terrain non constructible et l'ancien adjoint au maire chargé de l'urbanisme. Depuis des années, il a dû subir différentes brimades : dépôt de caveaux funéraires ou de pneus face à son

domicile, menaces de mort, etc. Depuis la semaine dernière, c'est un mur qui a été construit en face de chez lui, en bordure de la parcelle de son opposant.

Une construction jugée illégale et qualifiée « d'acte de vengeance » par Michel Viollet. C'est ce qu'a plaidé son avocat hier devant le juge du tribunal. La partie adverse a indiqué que le mur a été mis en place pour clore la parcelle et la valoriser. Il serait même question d'y installer une caravane ou un mobile home. L'avocat du propriétaire a proposé le recul du mur de 50 cm.

P.V.